



For ets : un march e toujours dynamique

Des prix en l eger repli, mais une augmentation des volumes de transactions, c'est le bilan dress e par la Soci et  foresti ere sur l'ann ee 2019.



For ets : un march e toujours dynamique (iStock)

Apr es des ann ees de hausse, le prix des for ets fran aises est en l eger repli en 2019. Il a baiss e de 1,1 % en 2019,   4.190 euros l'hectare, contre une hausse de 3,5% en 2018. Un hectare de for et s'y  changeait alors en moyenne 4.250 euros. C'est ce qui ressort des derniers chiffres de la FnSafer (F d eration nationale des soci et s d'am enagement foncier et d' tablissement rural) et de la Soci et  Foresti ere (groupe Caisse des D p ts)*. En cause, la diminution du prix du bois (voir encadr e).

Baisse du prix du bois

Plus de 200.000 hectares de for ets sont touch es par des d p rissements d s   trois ann ees de s cheresse estivale et l' pid mie de scolytes (insectes xylophages). Des coupes massives sont r alis ees en Grand Est et Bourgogne-Franche-Comt e pour endiguer la crise sanitaire, d'o  une saturation de l'offre de r sineux blancs (sapins,  pic as).

Le prix moyen national du bois diminue de 11,3 % en 2019. Le prix des sapins c de 13,3 % et celui des  pic as plonge de 44,2 % du fait des volumes abondants mis en vente. Le ch ne, sur un sommet en 2018, se replie (- 8,3 %), sauf pour les valorisations de haute qualit  : la valeur des exportations de tonneaux continue de battre des records.



Source : ONF, France-Bois-Forêt.

Cette baisse moyenne du prix du foncier forestier concerne également le prix minimal (620 euros/ha, - 9,8 %) et le prix maximal (12.470 euros/ha, - 3,4 %). Le prix maximal est ainsi 20 fois plus élevé que le prix minimal en 2019. Cet écart a progressé ces dernières années. Il était de 15 en 1997, ce qui peut traduire une pression toujours plus forte sur les forêts les plus qualitatives et les plus demandées.

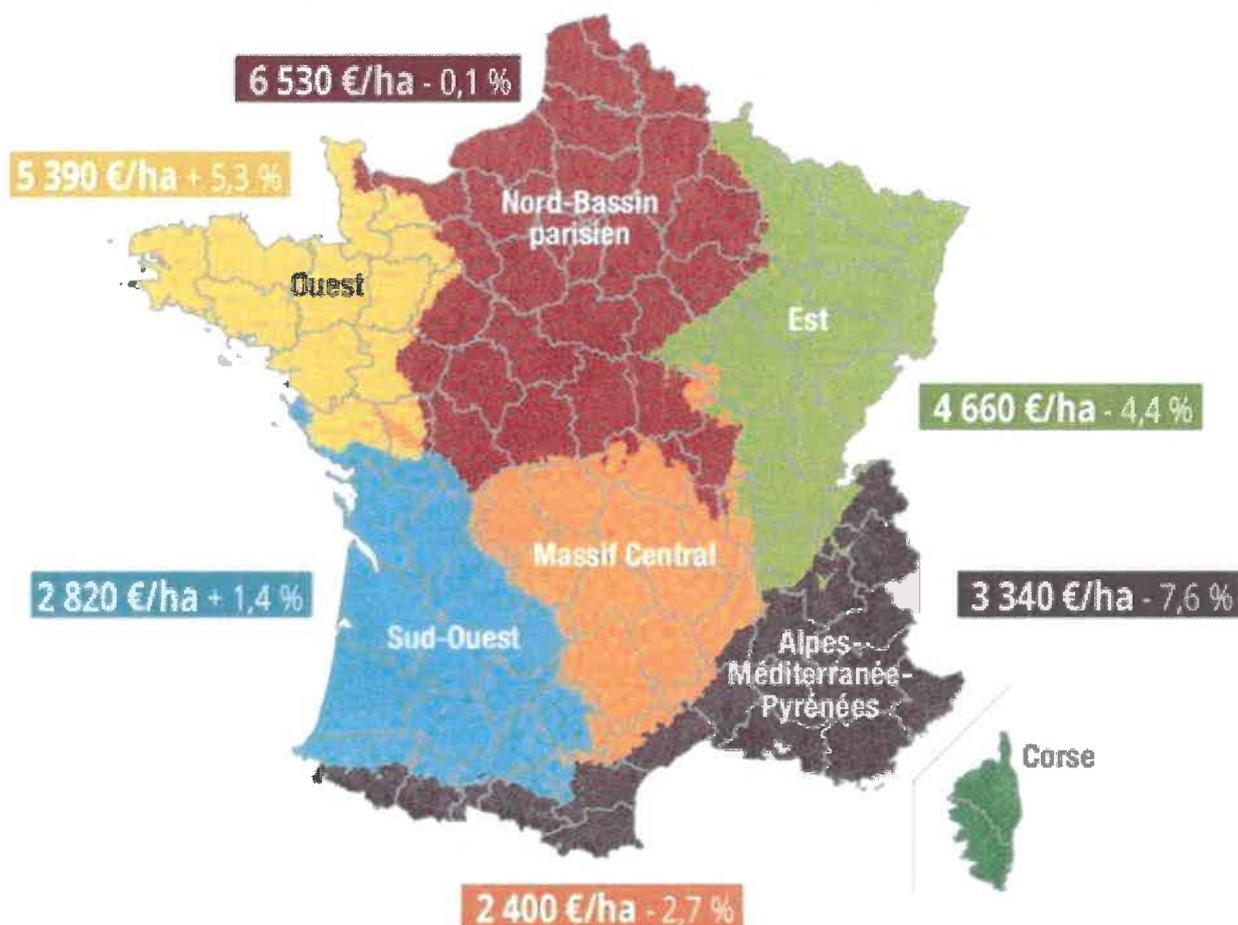
Cet écart reflète la diversité des biens vendus, qui dépend de la surface de la forêt, sa localisation et la nature et qualité des essences. Il faut donc aller dans le détail des différents types de forêts françaises pour bien comprendre quelles forêts ont été le plus fragilisées et celles dont la valeur ne cesse de croître depuis des années.

L'Est de la France le plus impacté par la baisse

Côté géographie, c'est l'Est de la France qui a été la plus touchée par la baisse des prix du foncier forestier. L'épidémie de scolytes qui touche le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté a un impact direct sur la qualité des peuplements et donc sur le prix : il perd 4,4 %, à 4.660 euros/ha. Ensuite, dans le Massif Central, le prix cède 2,7 %, à 2.400 euros/ha. Il s'agit des forêts les moins chères du territoire national. Enfin, le prix dans le Nord-Bassin parisien est quasi stable (- 0,1 %), après avoir gagné 7 % en 2018. Cette évolution pourrait refléter l'inflexion du prix du chêne enregistrée en 2019 (- 8,1 %), après qu'il a doublé entre 2012 et 2018 (+ 94,4 %). Cette région abrite effectivement des futaies de feuillus (dont fait partie le chêne) en quantité. Il s'agit des prix les plus élevés au niveau national.



Prix des for  ts par r  gion foresti  re en 2019 et   volution par rapport    2018



Note : les r  gions foresti  res sont bas  es sur les d  coupages de l'IGN, publi  s en f  vrier 2011. Elles correspondent    des regroupements de grandes r  gions   cologiques, elles-m  mes correspondant    des regroupements de sylvo  cor  gions. Source : Terres d'Europe-Scafr d'apr  s Safer.

Evolution du prix des for  ts par r  gion Terres d'Europe - Scafr d'apr  s Safer

L'Ouest et le Sud-Ouest ne sont pas concern  s par cette baisse. Dans l'Ouest, le prix gagne 5,3 %,    5.390 euros/ha et c'est la troisi  me ann  e de hausse dans cette r  gion. Dans le Sud-Ouest, le prix gagne 1,4 %,    2 820 euros/ha. Depuis le creux de 2001 d   aux temp  tes de 1999, le prix des for  ts y a progress   de 22,7 %, traduisant l'am  lioration progressive de leur   tat, notamment celles de pins maritimes du massif landais.

Les petites for  ts toujours tr  s demand  es

C  t   taille des massifs, seules les for  ts moyennes de 10    25 hectares voient leur prix moyen baisser. Il atteint 4.090 euros l'hectare (-4,1 %), suite    un bond de 18,2 % en 2018.



Tandis que le prix des petites for  ts de 1    10 hectares reprend 1,9 % apr  s deux ann  es de baisse et s'  tablit    3.760 euros/ha en 2019. Ces derni  res sont toujours tr  s pris  es. En 2019, les ventes de parcelles de moins de 10 hectares ont repr  sent   88 % des transactions, 37 % des surfaces et 47% de la valeur du march  . Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce dynamisme : placement dans une valeur consid  r  e comme refuge, recherche d'une parcelle d'agr  ment ou pour du bois de chauffage.

Autre facteur d'explication : le plafonnement des   moluments des notaires depuis 2016. Destin      lutter contre le morcellement forestier, il limite ces frais qui auparavant pouvaient repr  senter plusieurs fois la valeur du bien et constituer un obstacle    la vente.

Les tr  s grandes for  ts pris  es des investisseurs

Quant aux grandes for  ts (plus de 25 hectares), elles voient leur prix augmenter pour la troisi  me ann  e cons  cutive, avec 2,8 % de hausse en 2019. Ce sont celles-ci qui sont les plus pris  es des investisseurs.

Nouveau record des surfaces   chang  es

C  t   transactions, 2019 a   t   particuli  rement dynamique. Ainsi, 139.400 hectares de for  ts se sont   chang  s, soit une surface en hausse de + 7,1 % par rapport    2018. C'est un nouveau record   tabli et les 130 000 hectares   chang  s sont d  pass  s pour la troisi  me ann  e cons  cutive.

Forte hausse   galement du c  t   du nombre de transactions (+ 6,3 % en 2019, 20.280 biens vendus), avec un march   toujours port   par le dynamisme du march   des petites for  ts.

** L'analyse du march   des for  ts (nombre de transactions, surface du march   et valeur du march  ) porte sur l'ensemble des biens vendus, qu'ils comportent un b  ti ou non : (maison, ch  teau, relais de chasse). En revanche, le prix    l'hectare est calcul   sur les for  ts non b  ties uniquement. Calculer un prix moyen    l'hectare en int  grant les ventes de b  ti n'aurait pas de sens statistiquement aurait un impact tr  s fort sur les fluctuations inter-annuelles.*



ENTREPRISES

Le prix du bois pique du nez

SYLVICULTURE

L'épidémie de scolytes, des parasites qui ravagent les forêts depuis trois ans, s'est aggravée en 2019, obligeant à des abattages massifs dans l'est de la France.

Le prix des forêts a légèrement baissé et celui du bois a chuté de 10 % sur un an.

Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Ce n'est pas le coronavirus mais dans les forêts aussi, c'est la crise sanitaire. Depuis trois ans y sévit une épidémie qui s'est fortement aggravée l'an dernier, alimentée par le réchauffement climatique. Les hivers trop doux et le stress hydrique favorisent la propagation du scolyte, un parasite s'attaquant aux résineux du quart nord-est de la France, tandis que les forêts de l'Ouest restent à peu près épargnées. « Plus de 200.000 hectares sont touchés au niveau national par des dépérissements dus aux sécheresses et aux scolytes et des abattages massifs ont dû être réalisés l'an dernier dans l'est de la France. Cela a impacté le prix de l'épicéa, car si un bois "scolyté" reste utilisable, il se vend moins cher », explique Loïc Jégouzo, de la FNSafer.

20.280 forêts ont été vendues l'an dernier, dans un marché très actif...

... mais le prix moyen à l'hectare a reculé (-1,1 %).

20.280 forêts ont été vendues l'an dernier, dans un marché très actif, selon l'indicateur du marché des forêts présenté jeudi par les Safer et la Société Forestière (groupe Caisse des Dépôts). Mais le prix moyen à l'hectare a reculé (-1,1 %). Le prix moyen du bois, lui, a chuté. L'indice général du prix de vente des bois sur pied en forêt privée a reculé de 10 % en 2019, à 66 euros le mètre cube, après une progression continue depuis 2012, a récemment calculé l'observatoire de France Bois Forêt et de la Société Forestière.

Aggravation

Le scolyte s'attaque aux résineux, pas aux feuillus, hormis le frêne. Il n'est donc pas la seule raison de la chute des prix du bois. L'autre grand facteur d'explication est la baisse de la demande mondiale. Elle

a, par exemple, fait reculer de 14 % le prix du chêne sur la seule année 2019, à 163 euros le mètre cube. Au ralentissement de l'économie mondiale se sont ajoutées les tensions commerciales sino-américaines. « La Chine est un gros importateur de grumes de chênes depuis l'Europe, et ses importations ont reculé dans la foulée de la baisse de ses exportations vers les Etats-Unis », observe Loïc Jégouzo.

Toutes essences confondues, le marché français va devoir absorber davantage de bois. La forêt française fournit déjà 88 % des besoins français de bois d'énergie, 65 % du bois d'œuvre et 41 % du bois d'industrie. ■



Investissement: le foncier forestier garde la cote

Si le prix des forêts françaises a légèrement baissé en 2019, le marché reste dynamique. Pour preuve: le nombre de transactions, les surfaces échangées et la valeur globale ont progressé.



Le prix moyen de la forêt a baissé de 1,1% en 2019, pour atteindre 4 190 euros par hectare. Une première après plusieurs années de hausse, mais pas de quoi pour autant déstabiliser un marché qui reste dynamique et prisé. Comme le montrent les chiffres la FNSafer et la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, le nombre de transactions a encore progressé en 2019 (+ 6,3 %, 20 280 biens vendus), grâce notamment au dynamisme du marché des petites forêts (1 à 10 ha).

Mais dans l'ensemble, le niveau des transactions progresse. Ainsi, l'an dernier, la surface totale vendue a atteint 139 400 ha, soit une progression de 7,1 % (9 300 ha supplémentaires). La valeur du marché atteint un record à 1,68 milliard d'euros (+ 4,9 %) et les forêts non bâties représentent un tiers du total du marché qui flirte avec les 553 millions d'euros.

Manque d'offres

Depuis 2010, le nombre de transactions concernant les plus petites surfaces va croissant. En 2019, la hausse a atteint 6,2%. Quant aux ventes de forêts de plus de 100 ha non bâties, elles sont réparties à la hausse en

2019. Quelque 80 transactions ont été enregistrées pour un total de 17 100 ha. Sur ce marché qui pâtit d'un manque d'offres, les personnes morales privées concluent près des trois quarts des acquisitions.

La baisse des prix moyens, elle, s'explique en partie par les épisodes de sécheresse et les attaques de scolytes sur les épicéas dans les forêts de l'est de la France. Les catastrophes naturelles sont en effet la pire chose qui puisse arriver à un investisseur. En dehors d'un tel épisode, une forêt bien entretenue peut rapporter entre 3 et 4% par an, mais il ne faut pas oublier que les revenus des coupes sont espacés dans le temps. En revanche, elles ne sont pas taxées.

Des abattements

D'un point de vue fiscal, une forêt présente des avantages. A l'entrée, la réduction d'impôt sur le revenu, dans la limite de 4 hectares, est égale à 18% de l'investissement et plafonnée à 5 700 euros pour une personne seule ou 11 400 euros pour un couple marié. Des plafonds spécifiques, de 6 250 euros et de 12 500 euros pour les travaux forestiers, et de 2 000 euros ou 4 000 euros pour les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat de gestion de bois de moins de 25 hectares, sont prévus. Pour ces deux dépenses, il s'agit d'un crédit d'impôt. Il existe aussi une réduction d'impôt de 76% des cotisations d'assurance « risque tempête » dans la limite de 6 euros par hectare en 2019.

Cumulable, ses droits à réduction d'impôt sont pris en compte pour le plafond des niches fiscales. Et à la revente, les plus-values éventuelles sont exonérées au bout de vingt-deux ans (trente ans pour les cotisations sociales). Enfin, du côté de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), vous bénéficiez d'un abattement de 75% sur la valeur de la forêt ou d'une exonération totale au titre des biens professionnels. Celui en matière de transmission atteint le même taux.

MARCHÉ DES FORÊTS

Transactions en hausse, prix en repli

La Société forestière de la Caisse des dépôts et la Fédération nationale des Safer ont présenté l'Indicateur 2020 du prix des forêts. Les échanges augmentent et les prix baissent.

LES GRANDES TENDANCES

- une demande toujours très forte face à une offre réduite;
- baisse du prix des forêts : - 1,1 %, à 4 190 €/ha mais des écarts importants : de 620 € à 12 470 €/ha;
- les échanges au plus haut : 20 280 transactions, 139 400 ha, 1 680 M€;
- le segment des massifs de plus de 100 ha en légère hausse : 140 transactions, 31 500 ha ;
- le dynamisme du segment des forêts de 1 à 10 ha : échanges en progression ininterrompue depuis 2009 ;
- les personnes morales privées consolident leur première place : 54 000 ha acquis, soit 39 % des surfaces du marché.

Le prix moyen des forêts non bâties baisse de 1,1 % en 2019. Toutefois, le marché des forêts reste dynamique malgré cette légère baisse : le nombre de transactions, les surfaces échangées et la valeur globale progressent pour atteindre de nouveaux records. Les personnes morales privées consolident un peu plus leur première place d'acquéreurs de forêts.

LES FORÊTS DE 1 À 10 HA : 88 % DES TRANSACTIONS POUR 36 % DES SURFACES

Les forêts non bâties se sont échangées au prix moyen de 4 190 euros par hectare (- 1,1 %). Les évolutions sont variées selon les régions. Dans l'Est, sécheresses et attaques

de scolytes sur les épicéas accentuent la baisse commencée en 2018. Au contraire, dans le Sud-Ouest, le prix s'apprécie avec la forte progression du cours des pins maritimes. Au-delà du prix moyen, 90 % des transactions sont conclus à des prix compris entre 620 et 12 470 euros/ha, reflétant la qualité des biens mis en vente, leur localisation géographique et le degré de concurrence entre candidats à l'acquisition.

DES NIVEAUX DE TRANSACTIONS TOUJOURS PLUS ÉLEVÉS

Le nombre de transactions augmente encore en 2019 (+ 6,3 %, 20 280 biens vendus), toujours porté par le dynamisme du marché des petites forêts (1 à 10 ha). La surface totale vendue atteint 139 400 ha, en progression de 7,1 % (9 300 ha supplémentaires). La valeur du marché atteint un record à 1,6 milliard d'euros (+ 4,9 %) ; les forêts non bâties représentent un tiers du total du marché (553 millions d'euros).

LES PERSONNES MORALES PRIVÉES, PREMIERS ACQUÉREURS DU MARCHÉ DES FORÊTS

Avec 54 000 ha en 2019, les personnes morales privées (agricoles, forestières ou institutionnelles) augmentent leurs acquisitions de 16 % et consolident leur première place d'acquéreurs, avec 39 % du total de

4 190
euros/ha

le prix moyen
des forêts en 2019

la surface du marché des forêts. De plus en plus de personnes physiques constituent des groupements forestiers d'investisseurs (GFI) dans le but de constituer un patrimoine forestier diversifié, tant au plan géographique que des essences. De même, les institutionnels, pour qui la forêt permet de longue date une diversification des placements, renforcent leur présence face à la faiblesse conjoncturelle des taux financiers.

LÉGÈRE HAUSSE DU NOMBRE DE VENTES DE FORÊTS NON BÂTIES DE PLUS DE 100 HA

Les ventes de forêts de plus de 100 ha non bâties repartent à la hausse en 2019, avec 80 transactions pour 17 100 ha. Sur ce marché structurellement très étroit, les personnes morales privées concluent près des trois quarts des acquisitions. Les mises en vente de forêts de 50 à 100 ha, stables depuis 2014, offrent peu d'opportunités supplémentaires d'achat.

01. Peuplement mixte feuillu et résineux en Bourgogne. Bruno Vanstaebel @ CNPF.



DEUX ACTEURS INCONTOURNABLES

La Société forestière de la Caisse des dépôts est aujourd'hui l'une des premières sociétés de services dédiées aux espaces forestiers. Elle gère près de 300 000 hectares détenus par des investisseurs institutionnels français, des groupements forestiers et des particuliers. En 2019, la Société forestière de la Caisse des dépôts a acheté ou vendu 72 biens forestiers dont sept en Écosse, pour une surface totale de 6 060 ha et une valeur de 52 millions d'euros.

Chiffres clés

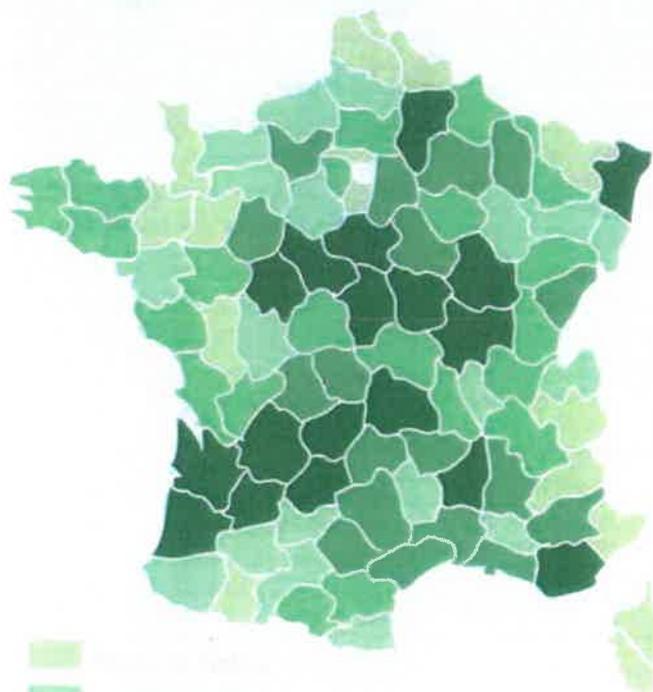
- 300 000 ha de forêts en gestion, soit près de 2 Md€ d'actifs gérés;
- 100 000 ha de forêts achetés ou vendus depuis 2005 pour ses clients;
- 20 à 25 % des transactions sur les biens forestiers de plus de 100 ha ces dix dernières années;
- 3 000 ha de plantation/an;
- 1,3 million m² de bois commercialisés/an.

Les Safer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) couvrent tout le territoire français métropolitain et trois départements d'outre-mer. Ces sociétés anonymes à but non lucratif, dotées de missions d'intérêt général, réalisent un chiffre d'affaires d'1,5 milliard d'euros et comptent environ 1 000 collaborateurs. Les Safer sont impliquées dans la restructuration parcellaire: sur les cinq dernières années, les lots de moins de 5 ha représentent 76 % des opérations pour 9 % des surfaces. La transmission de massifs fait également partie du spectre d'activités des Safer: les lots de plus de 20 ha représentent 8 % des opérations pour 69 % des surfaces.

En 2019, l'activité forestière des Safer se caractérise par la vente de 800 lots forestiers pour une surface de 6 400 ha et une valeur de 52 millions d'euros.

SURFACE DU MARCHÉ DES FORÊTS PAR DÉPARTEMENT EN 2019

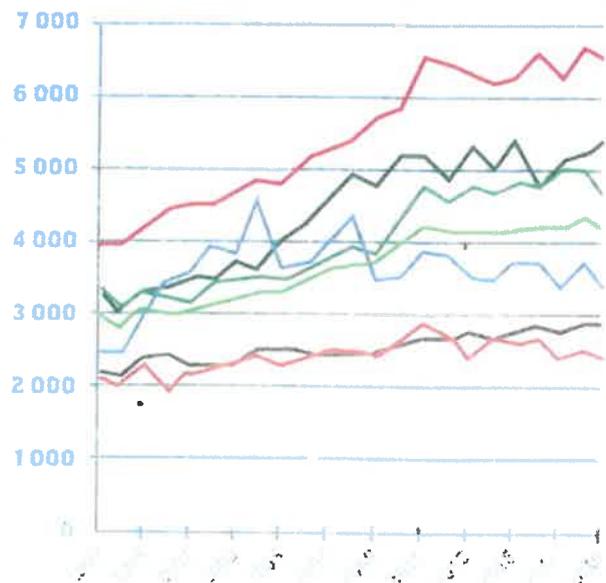
L'ACTIVITÉ LA PLUS INTENSE DANS LES LANDES, LA DORDOGNE ET LA GIRONDE: 14 % DU TOTAL NATIONAL



- Moins de 500 ha
- de 500 à 1 000 ha
- De 1 000 à 1 500 ha
- De 1 500 à 2 000 ha
- Plus de 2 000 ha

ÉVOLUTION DU PRIX DES FORÊTS NON BÂTIES PAR RÉGION FORESTIÈRE

UNE BAISSÉ QUASI GÉNÉRALISÉE SAUF DANS L'OUEST ET LE SUD-OUEST



- Nord-Bassin parisien 6 530 €/ha > -0,1 %
- Ouest 5 390 €/ha > +5,3 %
- Est 4 660 €/ha > -4,4 %
- Prix moyen 4 190 €/ha > -1,1 %
- Alpes-Méditerranée-Pyrénées 3 340 €/ha > -7,6 %
- Sud-Ouest 2 820 €/ha > +1,4 %
- Massif central 2 400 €/ha > -2,7 %

deux-sèvres | actualité**environnement**

Comment le Marais poitevin veut relancer le peuplier

Délaissé dans les années 2000, le peuplier regagne du terrain mais pas assez vite. Soutenue par les pouvoirs publics, la filière lance son plan de reconquête.

Hier à Coulon, le « Défi Peuplier » a été lancé publiquement et présenté lors d'une réunion d'information organisée par la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignation avec l'entreprise Joubert Valter Peuplier, le Parc naturel régional du Marais poitevin et le Centre régional de la propriété forestière. Ce programme « Défi peuplier » (« Défi » pour « développement de la filière ») vise à relancer la culture du peuplier dans le Marais poitevin. D'abord parce qu'il est un arbre emblématique de ce territoire, ensuite parce que l'industrie le réclame de plus en plus, enfin parce que, accessoirement, il contribue à lutter contre le changement climatique en piégeant du carbone.

Replantation insuffisante

Boudé par les propriétaires, notamment à cause d'une rentabilité financière jugée insuffisante (on pouvait espérer toucher 100 € pour un arbre de 20 ans), délaissé après la tempête de 1999 qui avait laminé des peupleraies entières, le peuplier regagne du terrain ces dernières années, ce, à la faveur des subventions à la replantation. Mais ce regain d'intérêt reste encore bien insuffisant pour répondre à la demande industrielle de plus en plus pressante (contreplaqué, palettes, papier...) : on estime aujourd'hui que seuls 16 % des peupliers abattus dans le Marais poitevin sont replantés. Et sur les quelque



On estime que seuls 16 % des peupliers coupés sont effectivement replantés.

200.000 peupliers comptés sur le territoire, les trois quarts sont en âge d'être récoltés. La filière a donc décidé d'agir vite. Et c'est tout l'objet du programme présenté hier soir à Coulon.

Cinq branches

Ce « Défi peuplier » doit se décliner en cinq branches. Il va commencer dès cette année avec un diagnostic préalable pour, d'une part, identifier les besoins des industriels et, d'autre part, recenser et harmoniser les nombreux (et parfois méconnus) dispositifs d'aides à la plantation, ce dans l'idée de les harmoniser. Dans un second temps, le réseau des voiries existant va être cartographié, il sera la base d'un schéma de desserte « idéal » pour une évacuation sécurisée des troncs. Ensuite, afin que l'exploitation du peuplier ne

contredise pas la préservation des milieux naturels, une charte sera inventée qui résumera les engagements des exploitants et propriétaires : pour obtenir des aides financières, ils devront s'engager à respecter ce cahier des charges. Cela dit, on ne leur

demandera qu'un engagement... moral. Enfin, la filière s'interrogera également sur ses besoins en formation et, comme un argument supplémentaire pour convaincre, développera les intérêts écologiques du peuplier (piège à carbone, en particulier).



La réunion s'est déroulée en présence d'une cinquantaine de propriétaires, exploitants, pépiniéristes, élus...



Peuplier en péril dans le Marais

Le peuplier est en péril dans le Marais. C'est le cri d'alarme poussé par Dominique Perrault, président du Syndicat des propriétaires fonciers du Marais (350 adhérents). Il explique : « Environ 12 000 peupliers sont abattus chaque année dans le Marais et l'on peut estimer qu'il s'en plante 5 000. On en tire vite les conclusions. Planter un peuplier revient à 9 €. Comme le syndicat prend à sa charge 5,50 €, il reste 3,50 € aux propriétaires à acquitter. » Et de les inviter à faire preuve de volontarisme.

Dominique Perrault reconnaît que l'économie du peuplier peut être ingrate. Il détaille : « Le peuplier va être vendu 40 à 50 € le m³, et un arbre, au bout de 15-20 ans, donne 2 m³ de bois vendable. En sachant que sur 10 peupliers deux ou trois n'arriveront pas à terme. Ce n'est pas énorme mais c'est déjà mieux qu'un livret A. Dans le temps, une peupleraie servait de compte d'épargne. Si l'on avait un besoin inattendu d'argent, on faisait une coupe de peupliers et on s'en sortait comme ça. » Sa conclusion : « Au rythme actuel, on va manquer de peupliers dans 10-12 ans et les entreprises locales qui les exploitent vont mourir ou devoir déménager. C'est toute l'économie du Marais qui en souffrira. »

Selon le Parc naturel du Marais Poitevin, un tiers de la ressource en peupliers a disparu entre 1997 et 2017.

Le syndicat se soucie également de mettre en relation vendeurs et acheteurs de parcelles dans le marais. Ce qu'il appelle la Bourse du Marais. Les 30 000 hectares de marais mouillé se répartissent en

28 000 parcelles dont 11 000 font moins de 20 ares, surface qui se négocie environ 300 €, soit 1 500 € l'hectare. « Il va y avoir de plus en plus de ces transactions car les familles sont moins soucieuses aujourd'hui de garder ce genre de patrimoine. »

Signalons enfin l'action du syndicat en matière de taxes foncières, « trop élevées par rapport au revenu du Marais, déplore Dominique Perrault. Elles ont été calculées dans les années 60 alors qu'existaient beaucoup de cultures maraîchères comme le haricot. Aujourd'hui, il n'y a plus de mojettes, peu de maïs. On fait du peuplier et de la pâture, et on a beaucoup de friches. Il faut savoir que si on laisse à l'abandon une parcelle dans le marais, on se retrouve avec une forêt au bout de quelques années. »

Tous ces éléments nous rappellent à quel point l'économie du Marais est sensible.



Le président du Syndicat des propriétaires fonciers du Marais, Dominique Perrault.

Photo: ANTOINETTE

Pour la plantation de peupliers, Dominique Perrault invite à rejoindre Michel Martin au 06 08 15 44 85 ou Sabine Mathé-Hireche au

06 10 39 70 03. Site : www.marais-poitevin.jimdofree.com/qui-sommes-nous

Christophe BORDAS

Le « DEFI peuplier Marais poitevin » est lancé

Le 9 janvier le Parc naturel régional, la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Nouvelle Aquitaine et Joubert Valter Peupliers ont lancé officiellement à Coulon le projet « DEFI peuplier Marais poitevin » (développement de la filière peuplier en Marais poitevin). La culture du peuplier, marqueur de l'identité paysagère du Marais, contribue fortement à l'activité économique régionale depuis la fin du XIX^e siècle.

Mais le suivi effectué par le Parc naturel a montré qu'entre 1997 et 2017 un tiers de la ressource a disparu, avec une accélération de cette tendance en 2018 et 2019. Sans une action volontariste de la « filière peuplier » les industries associées vont souffrir d'un approvisionnement insuffisant.

Le programme « DEFI » a été retenu par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour être mis en œuvre dès 2020, avec le soutien des régions Nouvelle Aquitaine et Pays

de la Loire, ainsi que de la Banque des Territoires. Coordonnée par le Parc naturel une étude multipartenaire va être menée en 2020, précisant les conditions de valorisation des bonnes pratiques de sylviculture et de renforcement des aides à la plantation, tout en prenant en compte les contraintes de la préservation du milieu sensible et des paysages du Marais poitevin. Sur la base de cette étude l'objectif, ambitieux, sera ensuite de réaliser la plantation de 300 000 peupliers d'ici 2025.



Pays de la Loire en bref

100 000 peupliers à produire dans le Marais Poitevin



Un programme est lancé par le Parc régional du Marais Poitevin pour développer la production du peuplier.

PHOTO : PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Pour enrayer la baisse de la production de peuplier dans le Marais Poitevin, alors que la demande est en constante augmentation, le parc naturel régional et ses partenaires lancent l'opération Défi peupliers Marais Poitevin (pour Développement de la filière). « Un projet d'envergure », annonce Nicolas Beaubeau, chargé de mission au parc. Les autres partenaires sont la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le Centre régional de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine et la société Joubert Valter peupliers. Un

projet financé pour moitié par l'État et des fonds régionaux des Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, et la CDC. Le nombre de peupliers a baissé de 27 % entre 1997 et 2017 dans le marais. Sur les 200 000 arbres actuels, 160 000 sont récoltables. Une production qui repose surtout sur les propriétaires privés. L'ambition est d'aboutir à un stock de 300 000 arbres en 2025. Dans les faits, il s'agit de produire 100 000 peupliers de plus. Rendez-vous sera donné à la fin de l'année pour un premier bilan des groupes de travail.